



# CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT

## Normes d'installation pour la collecte des matières résiduelles

### CARACTÉRISTIQUES

- Capacité de 1,5 m<sup>3</sup> à 6 m<sup>3</sup>
- 3 contenants distincts (matières recyclables, matières organiques et déchets)
- Étanchéité intacte et bon état général
- Identification claire de l'usage
- Présence de roues tolérée\* (au moins 15 cm de diamètre)

\* aucune garantie de la Ville en cas de bris

#### Si conteneur compartimenté

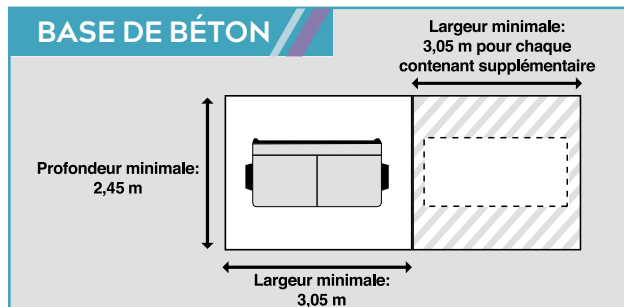
Demeure la propriété du citoyen

- Identification claire des sections
- Système de barrure fonctionnel permettant d'ouvrir un compartiment à la fois

### POSITIONNEMENT

- En marge latérale ou en cour arrière
- Base de béton recommandée
  - Largeur minimale : 3,05 m pour le premier conteneur et par unité supplémentaire
  - Profondeur minimale de 2,45 m
  - Au niveau du sol

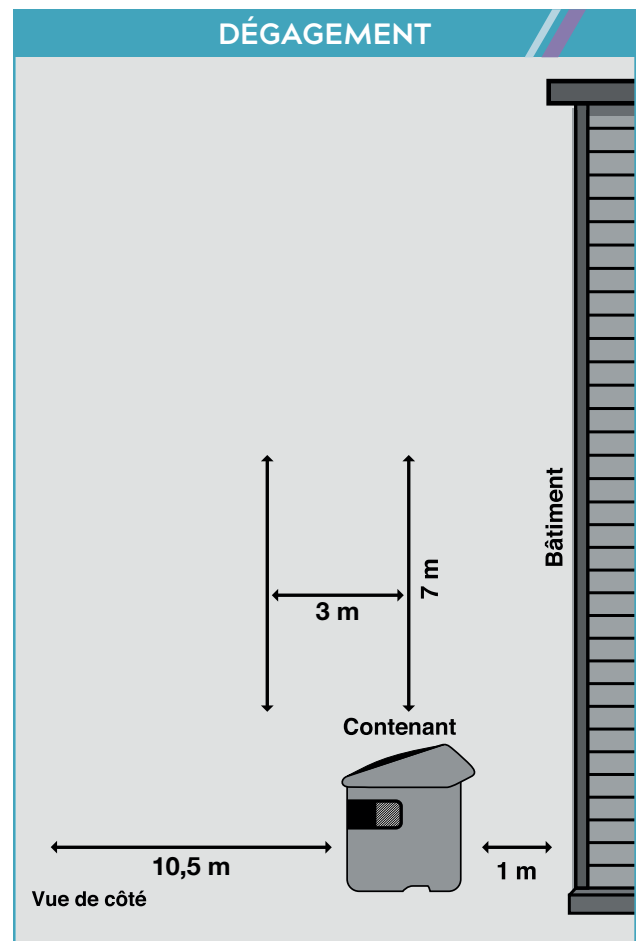
#### BASE DE BÉTON



#### Dégagement

- Devant : 10,5 m
- Côtés et derrière : 1 m de tout élément (mur, canalisation, borne-fontaine, etc.), à l'exception d'une clôture de dissimulation
- Au-dessus : 7 m, directement au-dessus et dans les premiers 3 m devant
- 0,5 m entre les contenants
- 3 m des portes, fenêtres et balcons

### DÉGAGEMENT





# CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT

## Accès

- Libre d'obstacle
- Rayons de braquage de 12 m pour toute manœuvre de virage (conception informatique de type *AutoTURN* à déposer lors de la demande de permis)
- Capacité de la chaussée suffisante à la circulation de véhicules lourds
- Conception assurant le déneigement et l'enlèvement de la glace
- Si l'espace d'entreposage est muni d'une porte : ouverture dès 5 h le matin

## DISSIMULATION

*S'il est impossible d'être en marge latérale ou en cour arrière, une exemption est possible, mais pas automatique. Un écran visuel est alors nécessaire.*

- Composé de végétaux ou d'une haie dense au feuillage persistant; sinon d'une clôture opaque harmonisée avec le bâtiment principal
- Ceinturant l'espace sur trois côtés
- Hauteur similaire au plus haut des contenants
- Ne doit pas nuire à la visibilité des automobilistes

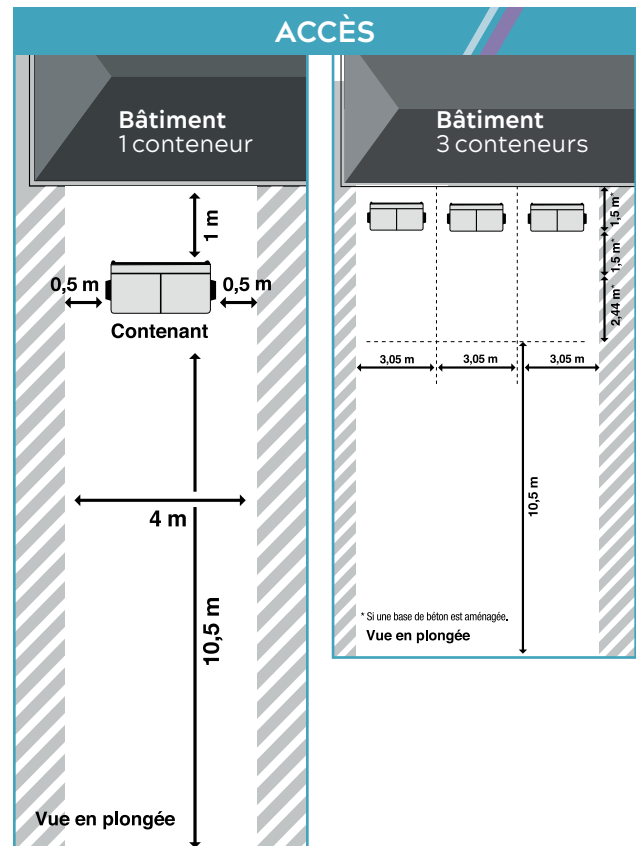


## \* LE TRI À LA SOURCE, C'EST PAYANT!

Pour les propriétaires, il y a un avantage économique bien réel à instaurer des habitudes de tri dans les immeubles. Le tri à la source des matières recyclables et organiques permet de diminuer la quantité de déchets générés et donc, de réduire la facture associée aux collectes. Contactez-nous pour en savoir plus!

## INFORMATION

Service technique et de l'environnement  
418 862-2121 | Ville **RDL**.ca



## AIDE À LA SÉLECTION DES CONTENEURS

NOMBRE DE LOGEMENTS OU DE PERSONNES		VOLUME REQUIS PAR MATIÈRE*	
6 logements	20 personnes	1500 litres	2 verges
10	30	1 500	2
12	40	3 000	4
16	50	3 000	4
20	60	4 500	6
24	70	4 500	6
26	80	6 000	8
30	90	6 000	8
34	100	7 500	10
40	120	7 500	10
44	130	9 000	12
46	140	9 000	12
50	150	9 000	12
54	160	10 500	14
60	180	10 500	14
64	190	12 000	16
66	200	12 000	16